

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 26 janvier 2022

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Céline MITHIEUX – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Mohamed AZOUAGH – Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Benoît CHIRON – Thierry DUBOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Luis-Michel RODRIGUEZ – Julien ROUTIN – Fabien OLKOWICZ – Bruno STELLIAN

Excusés :

Isabelle DAILLE donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Cyril MONIOT donne pouvoir à Julien ROUTIN

Eva CAPIZZI

Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Séverine Suchère**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité

Madame le Maire introduit Mohamed AZOUAGH qui remplace Clémence GESLAIN en tant que conseiller municipal. M.Azouagh participera aux commissions scolaire et périscolaire, environnement et déplacements, communication, concertation citoyenne et relations universitaires ; il sera également titulaire au SIVOM en lieu et place de Clémence Geslain.

Il convient de trouver un suppléant pour la commission d'appel d'offres.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Bruno Stellian présente la première partie du DOB qui retrace la conjoncture et le contexte général national. Il précise que ce document est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Bruno Stellian rappelle qu'il s'agit d'une année particulière compte-tenu de la crise sanitaire.

La 1^{ère} partie du DOB est commentée en séance.

Antoine Fatiga se questionne sur le contexte général, l'objectif de l'Etat était la solidarité pour protéger les plus pauvres mais le dernier rapport public d'OXFAM indique un creusement des inégalités en France et dans le monde, la misère explose alors que les 5 premières fortunes de France ont doublé. Oxfam relève que 7 millions de citoyens, soit 10 % de la population française, sont désormais dépendants de l'aide alimentaire.

Avec les 236 milliards supplémentaires engrangés en 19 mois par les milliardaires français, on pourrait quadrupler le budget de l'hôpital public ou distribuer un chèque de 3500 € à chacun.

Changer radicalement les paradigmes et réorienter l'attribution des crédits non plus pour sauver le capital mais pour développer toute l'humanité et ses biens communs est ainsi devenu aussi crucial que vital.

Il remarque qu'en Savoie, le « quoi qu'il en coûte » pour les entreprises a fait couler l'argent à flots du fait du non-conditionnement des aides, les contribuables le paient chèrement en prenant l'exemple des hôpitaux, du tourisme...

Même les maires de France s'inquiètent, demandent des chèques énergie et le retour au tarif régulé de l'énergie alors qu'ils l'ont critiqué.

Antoine Fatiga conclut en disant que les décisions prises au niveau de l'Etat influent sur les habitants mais aussi sur la collectivité.

Olivier Marmet rappelle que beaucoup de TPE et de PME seraient en faillite sans les aides de l'Etat et que les conséquences de ces faillites auraient coûté 40% de plus à l'Etat, donc certes on peut voir ces aides sous le bon ou le mauvais côté, certains en ont abusé mais sans ces aides la situation serait pire.

Bruno Stellian reprend la présentation de la deuxième partie du DOB sur les tendances et orientations de la commune à partir de l'analyse des données financières des exercices précédents ; il présente les principales caractéristiques et perspectives que pourrait revêtir le Budget Primitif 2022 en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les perspectives pour les années à venir.

Pierre-Louis Besson présente les projets en investissement de la commune pour l'année 2022 et les années suivantes.

Suite à ces présentations, **Catherine Faivre**, tout en reconnaissant que l'augmentation des bases (sur laquelle la commune n'a aucune prise) de 3,4% est très importante, s'interroge sur la non augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est le dernier levier des communes pour lever l'impôt ; elle rappelle la liste Vision

Commune a toujours défendu une augmentation régulière des taux pour éviter une augmentation brutale, elle demande si une simulation d'augmentation de 0.5% et 1% a été réalisée.

De plus comme rappelé en commission finances, elle précise que les montants des subventions accordées aux communes sont conditionnés par l'effort fiscal des communes.

Bruno Stellian rejoint cette analyse mais estime que ce n'est pas la bonne année pour augmenter compte tenu de la revalorisation exceptionnelle des bases d'imposition de 3,4% ; à l'avenir, il faudra effectivement y réfléchir et rappelle que sur la commune, l'effort fiscal demandé aux habitants est nettement inférieur à celui des communes de Grand Chambéry.

Brigitte Bochaton énonce que chaque année on en parle, il est difficile d'augmenter cette année d'autant que seuls les propriétaires vont supporter cette augmentation or, ce n'est pas parce qu'on est propriétaire qu'on est forcément argenté ;

Antoine Fatiga rappelle qu'il faut regarder comment la commune pourrait rentrer dans les moyennes car petit à petit, le législateur va se saisir des disparités et les amoindrir et il faut donc éviter une augmentation trop brutale un jour.

Olivier Marmet énonce que le contribuable ne fait pas de différence entre l'augmentation des bases fixée par l'Etat et l'augmentation des taux, pour lui c'est une augmentation donc 3,4% d'augmentation c'est déjà énorme.

Concernant les investissements, **Antoine Fatiga** demande la tenue d'une commission travaux pour en discuter et peut-être en rajouter.

Départ de Julien Routin

2. Contrat de relance du logement : aide financière à la production de logements

Madame le Maire présente le contrat de relance du logement en rappelant que L'Etat a lancé un nouveau dispositif d'aide à la relance de la construction durable pour 2022. Celui-ci prend la forme d'un contrat de relance du logement signé entre les communes éligibles au dispositif, l'intercommunalité compétente en matière de programme de l'habitat et l'Etat qui fixe un objectif de production de logements « tous types » et un potentiel de logements éligibles à ce nouveau dispositif.

Elle en rappelle les critères d'éligibilité ainsi que le montant de l'aide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer le contrat de relance du logement.

3. Concours des maisons et balcons fleuris 2021 : attribution des prix aux lauréats

Séverine Suchère rappelle que le fleurissement réalisé par les habitants participe à l'embellissement du cadre de vie. Chaque année, la Commune de Jacob-Bellecombette encourage et récompense les actions des habitants en faveur du fleurissement dans le cadre du concours communal des Maisons et Balcons fleuris.

Ce concours est ouvert à tous les jacobins sous réserve que le fleurissement soit visible de la rue ou de l'espace public.

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des quatre catégories :

- 1ère catégorie : Maison avec cour ou jardin
- 2ème catégorie : Fenêtre
- 3ème catégorie : Balcon ou terrasse
- 4ème catégorie : Immeuble - parties communes de copropriété

Elle présente également le tableau des récompenses que les conseillers municipaux sont invités à approuver.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution des prix aux lauréats pour le concours des maisons et balcons fleurs 2021.

4. Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de notre adhésion au guichet unique du département

Marie-Laure Chevallier rappelle que la commune est déjà adhérente au Guichet Unique du département mais celui-ci a changé ses critères d'attribution et nous demande donc de délibérer à nouveau. Le département a ajouté un nouveau dispositif subventionnable concernant le chauffage au bois ; par contre, le département ne soutient plus les travaux concernant le solaire. La commission environnement/multimodalité propose de maintenir nos précédentes aides de 300€ pour les individuels et 1000€ pour les collectifs, sans conditions de ressources et en y ajoutant les chaudières et appareils indépendants au bois comme le département mais en maintenant également nos aides pour le solaire ;

Antoine Fatiga demande pourquoi, à la vue du peu de sommes octroyées les années précédentes, ne pas augmenter les aides à 500 € pour les particuliers.

Départ de **Luis-Michel Rodriguez**, qui donne pouvoir à **Antoine Fatiga**.

Marie-Laure Chevallier rappelle que dans les contraintes de départ pour bénéficier de l'aide, il faut faire un DPE qui a un coût et que compte tenu de la lourdeur du dossier, pour 300€, les gens préfèrent ne pas déposer de dossier.

Laurence Francart fait remarquer que l'aide de 300€ est incitative ; si on doit la passer à 500€, il faut également augmenter l'aide aux collectifs.

Il est donc proposé d'augmenter l'aide pour les particuliers de 300 à 500€ et pour les copropriétés de 1000 à 1200€.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Laurence Francart qui précise qu'elle doit réaliser prochainement ce type de travaux et ne veut pas qu'il y ait conflit d'intérêt), approuve l'augmentation des aides.

Départ de **Céline MITHIEUX**

5. Tarifs 2022 : location de salles municipales / droits de voirie / concessions au cimetière

Claire Preschoux rappelle que comme chaque année, il convient de fixer les tarifs communaux listés en objet ; la commission vie associative s'est réunie le 29/11/2021 et propose une augmentation de 2%, les tarifs n'ayant pas changé depuis 2 ans ; devant la flambée des prix des fluides, la commission propose également de répercuter la hausse de 12% sur les forfaits fluides.

De plus, suite à des remarques des « loueurs » jacobins sur le tarif supplémentaire appliqué pour la mise à disposition des salles à compter du vendredi midi aux jacobins comme aux non jacobins, il est proposé de créer 2 tarifs :

- 1 pour les jacobins
- 1 pour les extérieurs.

Antoine Fatiga s'interroge sur le fait que les caveaux et urnes coûtent quasiment le même prix alors que les urnes ne prennent pas la même place. Une analyse plus précise sera faite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs 2022

6. Tom Pouce : adoption du nouveau règlement de fonctionnement

Franck Egard présente le règlement de Tom Pouce et ses modifications que tous les conseillers municipaux ont reçu.

Suite à des remarques de la Protection Maternelle Infantile et en accord avec le médecin référent de la structure, la liste des maladies à éviction a été revue.

Dans la rubrique « participation financière des familles », un délai de carence de 3 jours est rajouté pour les maladies à éviction, comme pour les autres maladies.

Antoine Fatiga relève une phrase qu'il juge un peu « raide » sur l'exclusion en cas de 2 non-paiements successifs.

Départ de **Julien Bourgeois**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement de Tom Pouce.

7. Approbation du tableau des effectifs au 26/01/2022

Bruno Stellan présente le nouveau tableau des effectifs modifié pour tenir compte du passage à temps complet d'un agent à Tom Pouce ainsi que le recrutement d'un nouvel agent dans cette même structure suite à la mise en retraite de Magda Chanoux et d'un avancement de grade d'ingénieur à ingénieur principal au cours de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs.

8. Cession de la commune à l'association syndicale « les hameaux de mi-vallon »

Départ de **Fabien Olkowicz**

Brigitte Bochaton énonce que la commune est propriétaire de la parcelle AI219 d'une superficie de 1438m² située dans le lotissement Mi-Vallon.

Cette parcelle concerne une des voies du lotissement (chemin de la Chaîneraie) ainsi que des délaissés à usage des riverains.

Son statut n'a jamais été régularisé depuis l'origine du lotissement ; il convient pour la commune aujourd'hui, en accord avec l'association syndicale de Mi-Vallon de diviser cette parcelle conformément au plan de division reçu par chacun pour cession à l'euro symbolique à l'association syndicale des délaissés de voirie et conservation par la commune de la voirie.

Pierre-Louis Besson, adjoint aux travaux et à l'urbanisme est désigné pour représenter la commune en tant que partie à l'acte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession des parcelles AI 219 à AI 247 et désigne **Pierre-Louis Besson** pour représenter la commune en tant que partie à l'acte.

9. Questions diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce :
 - Un changement de date pour le prochain Conseil Municipal : le 1^{er} mars 2022

- L'installation de la fibre optique à la Grobelle au printemps selon un courrier d'Orange (Antoine FATIGA rappelle qu'il signale depuis plus d'un an et demi un fil à terre route des Entremonts à l'entrée de Jacob-Bellecombette en venant de Montagnole et qu'il est toujours à terre.)
- L'installation des détecteurs de Co2 dans les locaux communaux
- Qu'une commission pour le suivi de la carrière de Montagnole a eu lieu, **Antoine Fatiga** en fait un compte-rendu et propose que les conseillers concernés voir même des habitants soient très présents dans la commission de suivi car la commune est impactée. Il faut souligner la disponibilité des représentants du groupe Vicat pour participer à une réunion du conseil municipal ou et à une réunion publique.
- La date de la prochaine course d'orientation : le 19 novembre 2022 **Mathias Leblois** revient sur celle de 2021 et remercie les bénévoles car la course a été un grand succès
- Accueil des nouveaux habitants de la ZAC des Châtaigneraies le 23 avril avec en référente **Isabelle Geindre**
- Repas des seniors, déjeuner printanier le 27 avril, référente **Claire Preschoux**
- Repas des bénévoles le 9 juin, référente **Claire Preschoux**
- Fête du village le 10 septembre, référente **Nancy Rovira**
- Déchetterie mobile : 23 mars et 4 juin
- Concours départemental des villes, villages et mairie 2021 : la commune est lauréate, la remise des prix aura lieu le 9 avril prochain au salon habitat et jardin

Isabelle Geindre annonce aux conseillers l'arrivée cette fin de semaine du dernier numéro de l'Echo des cascades et remercie pour sa distribution

Claire Preschoux remercie ceux qui ont aidé à la distribution des colis pour les seniors et rappelle que le comité TAM TAM est à l'agonie et recherche des bénévoles

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance à 21h45.